

ARRÊTÉ N°2026-095

OBJET : Travaux de branchement électrique

Parc de la Chaîne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

VU la demande de l'entreprise ERS FAYAT, en date du 18 mai 2026, pour le compte du SDE 35,

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Des travaux de branchement électrique seront entrepris, au Parc de la Chaîne, **du 22 juin au 30 juillet 2026**, par l'entreprise ERS FAYAT (02.99.67.04.76).

Article 2 : La chaussée sera rétrécie et la circulation sera alternée par des feux tricolores ou panneaux de signalisation, mis en place par l'entreprise.

Article 3 : L'entreprise devra prendre les mesures adéquates pour permettre l'accès aux secours.

Article 4 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit du chantier et sur 30 mètres de part et d'autre.

Article 5 : L'entreprise aura la charge de la pose, du maintien et la dépose de la signalisation (diurne et nocturne) réglementaire.

Article 6 : L'entreprise devra prendre les précautions nécessaires afin de protéger son environnement.

Article 7 : L'entreprise devra après les travaux, enlever tout débris de matériaux, nettoyer le chantier, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public dans son état initial.

Article 8 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 9 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, la Direction des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 18 mai 2026

Le Maire

Jérôme BÉGASSE



APS ENEDIS

Référence ENEDIS : RAC-BRE-25-005730
 Date d'édition : 14/10/2025
 Interlocuteur : MALLIER Anthony

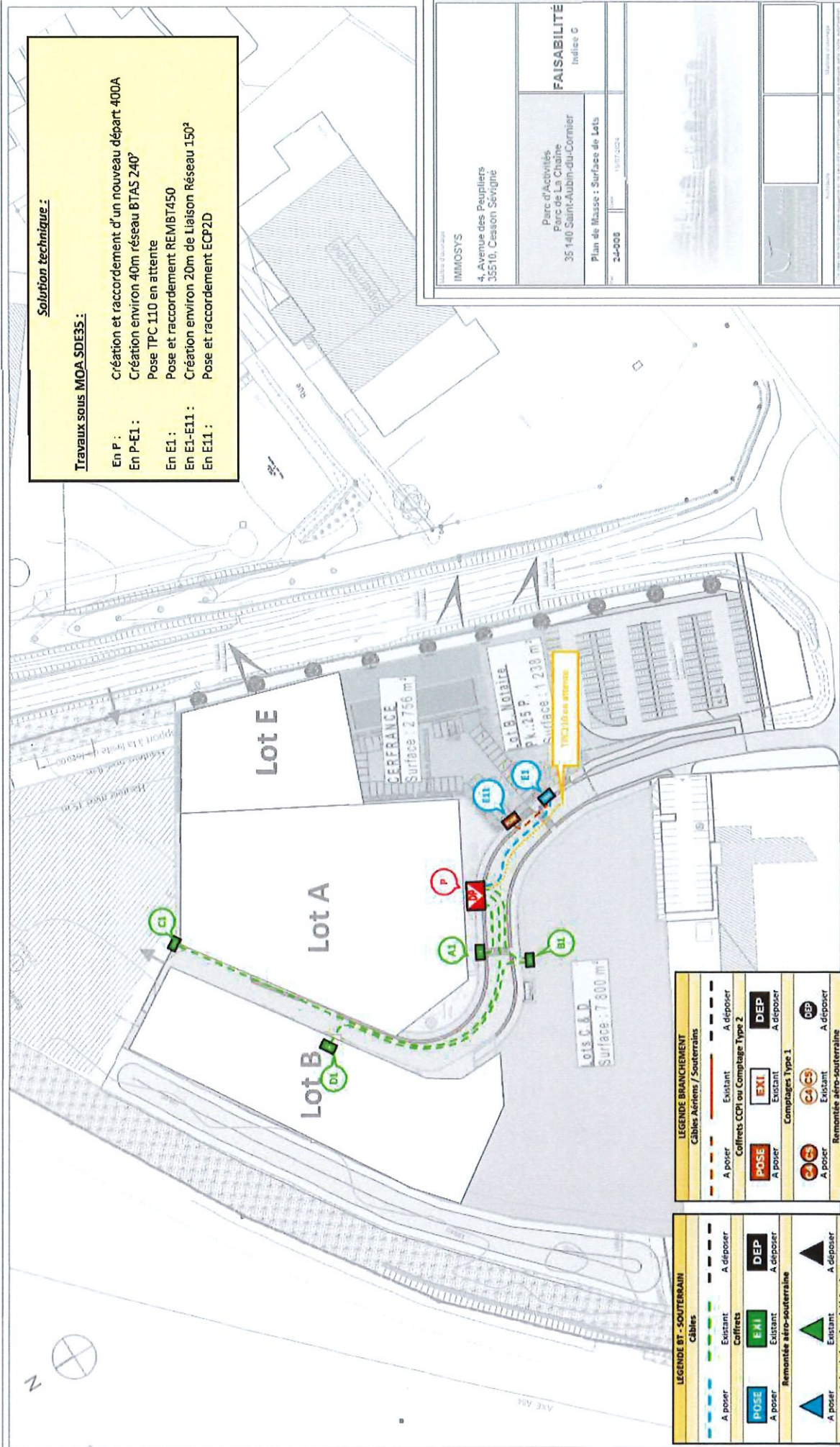
APS ENEDIS



Solution technique :

Travaux sous MOA SDE35 :

- En P : Création et raccordement d'un nouveau départ 400A
- En P-E1 : Création environ 40m réseau BTAS 240°
- En E1 : Pose TPC 110 en attente
- En E1 : Pose et raccordement REMBT450
- En E1-E11 : Création environ 20m de Liaison Réseau 150°
- En E11 : Pose et raccordement ECP2D



IMMOSYS 4, Avenue des Peupliers 35510, Cesson Sévigné		FAISABILITÉ Indice G	
Parc d'Activités Parc de La Chaîne 35 140 Saint-Aubin-du-Cormier		Plan de Masse : Surface de Lots	
24-008	14/10/2025		

LEGENDE BT - SOUTERRAIN		LEGENDE BRANCHEMENT	
Câbles		Câbles Aériens / Souterrains	
--- (dashed green)	Existant	--- (dashed black)	Existant
--- (dashed blue)	A poser	--- (dashed red)	A déposer
Coffrets		Coffrets CCF1 ou Comptage Type 2	
□ (green)	Existant	□ (red)	A déposer
□ (blue)	A poser	□ (yellow)	A déposer
Remontée aéro-souterraine		Comptages Type 1	
▲ (green)	Existant	○ (red)	Existant
▲ (blue)	A poser	○ (yellow)	Existant
Boîte de jonction / dérivation		Remontée aéro-souterraine	
● (green)	Existant	○ (red)	Existant
● (blue)	A poser	○ (yellow)	Existant
Bout perdu		Boîte de jonction / dérivation	
◐ (green)	Existant	○ (red)	Existant
◐ (blue)	A poser	○ (yellow)	Existant
		Boîte de jonction / dérivation	
▲ (green)	A déposer	▲ (red)	A déposer
▲ (blue)	A déposer	▲ (yellow)	A déposer
● (green)	A déposer	● (red)	A déposer
● (blue)	A déposer	● (yellow)	A déposer
◐ (green)	A déposer	◐ (red)	A déposer
◐ (blue)	A déposer	◐ (yellow)	A déposer